



Factures après décès

Par **isak**, le **18/02/2020** à **14:28**

Bonjour Après le décès de mon père jereois une facture de plombier pour des travaux qui auraient été faits il y a un an. Je n'ai trouvé aucune trace d'une facture initiale ni de relances qui lui auriient été adresées. Je n'ai aucune preuve que ces travaux aient été effectués.

Dois-je régler la facture?

Merci

Par **Visiteur**, le **18/02/2020** à **16:25**

Bonjour

Selon la nature des travaux, vous devriez trouver un devis. Vous pourriez aussi en demander une copie.

Par **youris**, le **18/02/2020** à **17:00**

bonjour,

rien ne prouve que le plombier a déjà envoyé une facture à votre père ou fait des relances.

il est possible que ce soit la première facture établie par le plombier suite à une demande d'intervention de la part de votre père.

il est possible qu'il existe un devis.

avant de se poser la question de savoir si vous devez régler la facture, à la lecture de la facture, vous devez savoir de quoi il s'agit et si effectivement les travaux mentionnés ont été effectués, vous pouvez téléphoner au plombier pour avoir plus de renseignements.

si la facture n'est pas contestable, elle est à la charge des héritiers.

salutations